



syndicat
national des
agents des
douanes

Compte rendu CTPS DI du 08 juillet 2011

Lille, le 18 juillet 2011

Un CTPS DI fleuve d'un DI qui ouvre le parapluie

En préalable, le SNAD CGT a lu une déclaration liminaire reprise ci après. Le président nous a présenté le nouveau directeur régional des douanes de Dunkerque M. Stéphane MAGE

Point I: Approbation du Procès-verbal de la réunion du 18 janvier 2011 du CTPS - DI de la DI de Lille : Approbation à l'unanimité du ce procès verbal

Point II : Présentation de l'exécution du BOP 2011 au 30 juin 2011 (Performance, PAE, Budget)

A entendre le directeur tout va bien, PAS DE PANIQUE. La région figure parmi les plus performantes, preuve de l'activité soutenue des services et le temps de dédouanement moyen est actuellement à 4 minutes 27 (2ème DI après METZ). Jusqu'où allons nous descendre afin de fluidifier le trafic en conformité avec les exigences du libéralisme commercial ? **Le dédouanement virtuel est en ligne de mire.**

En matière de surveillance, les contrôles dynamiques ne permettent pas d'effectuer autant de contrôles qu'en point fixe (disparition des observatoires), même si certains se glorifient d'avoir eu la plus grosse saisie nationale de drogue de synthèse dans l'inter région.



A se gargariser de tels exploits on en vient à entendre que les axes sont porteurs et que c'est un motif de redéploiement des effectifs.

L'inter région est en retrait des objectifs fixés faute de moyens humains et matériels. Mais ce n'est pas grave, chez les autres c'est pire, voilà l'analyse succincte de notre DI.

La CGT note cependant une sous utilisation du PAE, 1406 emplois budgétisés contre 1358 ETPT.

Le Président explique que les départs en retraite ne sont remplacés qu'au réel de leur départ en

fonction des tableaux de mutation ou des sorties d'écoles. La CGT réclame que les départs programmés assortis de CET soient anticipés dans leur remplacement afin d'assurer un fonctionnement correct des services. Le président précise que pour l'année 2011, 90 dossiers de retraite ont été déposés.

Le Président réaffirme que le budget de fonctionnement doit diminuer de 10% sur 3 ans soit 5% en 2011, 2,5% en 2012 et 2,5% en 2013.

Point III: Présentation du bilan de l'expérimentation du scanner HCVP sur le Port de Calais

Le Président nous a réaffirmé l'arrêt de l'utilisation du scanner pour plusieurs raisons et présenté ses décisions subséquentes:

- le scanner britannique était en fin de contrat leasing et par rapport à la technologie d'autres matériels sortis depuis le début de l'expérimentation, la version utilisée par Calais BSI était devenue obsolète.
- l'autorisation d'exploitation du scanner par l'ASN était arrivée à son terme,
- qu'il attendait le rapport définitif des autorités britanniques sur l'évaluation de cette expérimentation et n'ayant pas de document officiel sur une autre expérimentation (ou pas) avec un autre matériel, ses services continueraient à assurer les versements des indemnités (primes OI/OS),
- le Président a confirmé que les opérations de démontage du scanner allaient débuter fin juin avec un enlèvement de l'appareil par la suite (renseignements pris auprès de la DG et des autorités britanniques),
- il a autorisé le redéploiement des agents désireux de quitter cette unité sur le tunnel sous la Manche (même résidence) et restitué les effectifs Paris Spé à la DG, tout en maintenant les ER (effectifs de référence) au seuil de 60 agents pour conserver cette unité en classement TGU (très grande unité) ayant à sa tête un IR1 ou 2 ou 3 et des adjoints A et/ou B.

Cependant le bilan de l'expérimentation se fait toujours attendre et conditionnera l'arrêt ou le maintien d'un scanner sur le site. Le président précise que pour l'instant les agents continueront de percevoir les indemnités liées à cette technicité.

Nos camarades de la CFDT ont déroulé un long exposé sur la nécessité de pose de ralentisseurs sur les zones de contrôle que le SNAD-CGT dénonce depuis fort longtemps également. Ce débat est également valable sur Dunkerque NORFOLKLINE. Ces deux syndicats saisiront les CHS et autres instances pour l'amélioration des conditions de travail.



Point IV: Approbation de la programmation de la fermeture de la Division d'Arras.

Fermeture de la Division d'Arras (date d'effet 01 septembre 2011) transfert à effectifs constants de la gestion opérationnelle de la BSI de Saint Omer et du bureau principal d'Arras à la division de Boulogne et transfert à effectifs constants de la gestion opérationnelle de la BSI d'Arras à la division d'Halluin (DR de Lille)

De part cette réorganisation, le DI souhaite plus de coordination entre les unités et rationaliser les contrôles sur l'A1. Il s'agit d'améliorer les contrôles par une homogénéité d'action et de commandement. Ce transfert s'effectuera à effectifs constants seul le commandement relèvera de la Division d'Halluin. Le SNAD CGT a insisté pour connaître la position de la DG par rapport à la légalité de ce rattachement au regard des attributions fixés par le décret 2007-1665 du 26.11.2007 à chaque directeur qu'ils soient DRO ou DI sur un territoire donné et la possibilité d'annulation de cette décision.

M. GALY a écarté la possibilité de retour en arrière, l'administration pouvant en temps nécessaire faire évoluer les textes en vigueur. Il n'a en revanche pas écarté la possibilité de doter la division d'HALLUIN d'un adjoint SU.

M. GALY a évoqué des contraintes techniques et politiques pour justifier le maintien du bureau principal des douanes d'ARRAS au sein de la DR de DUNKERQUE:

- l'activité spécifique CI /TSVR /TIPP
- le respect de l'engagement du cahier des charges de la DG à savoir le maintien d'un bureau principal minimum par département et la proximité des élections présidentielles et législatives.

Nous resterons très vigilants sur l'avenir du bureau principal des douanes d'ARRAS, les entreprises du PAS de CALAIS doivent bénéficier de la même qualité de service douanier que celles du NORD. D'autre part nous estimons que la fermeture de la division d'ARRAS n'a pour but que de réaliser des économies budgétaires (vente de l'immeuble) et de restructurer à terme les unités SURV présentes sur l'A1.

Point V : Évaluation de l'activité des unités de la Surveillance

Le président annonce d'emblée que le CT de Janvier 2012 traitera de l'affectation ou réaffectation des agents, des structures, des brigades. Ces décisions n'interviendront qu'après un bilan de l'exercice 2011 des différents services. Le président décline l'activité des services un par un et met l'accent sur la baisse de l'activité sur certaines résidences.

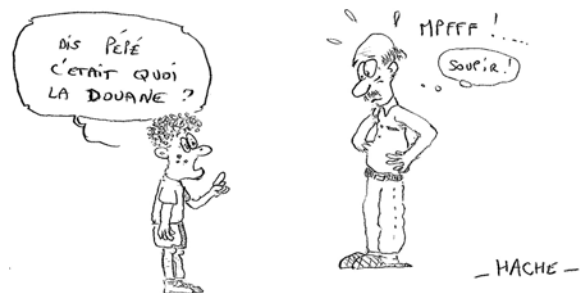
Point VI : Approbation du réajustement de l'enveloppe des ER 2011 déclinés par BOP, par direction régionale, par branche, par catégorie et par service

Le président nous commente la nouvelle répartition des effectifs de référence (ER) qui globalement diminuent une nouvelle fois : 1380 par rapport aux 1391 de janvier 2011 et aux 1428 de 2010.

Le président propose un vote sur ces nouveaux ER.

Parité administrative : pour

Parité syndicale : contre



Nous réaffirmons la nécessité de revoir à la hausse ces effectifs et nous évoquons, notamment, le cas de la charge de travail de l'antenne de Beauvais qui va être transférée, sans qu'à ce jour, il y ait une augmentation des ER dans les services qui devront gérer cette activité.